Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Pâte de montage alu

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Remplace:

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) BDS001556_20140424

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pâte de montage alu

Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiant anti-grippage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe byba Touwslagerstraat 1 9240 Zele **Belgium**

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Pâte de montage alu

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) Remplace: BDS001556 20140424

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Irritation cutanée, categorie 2

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:

des hydrocarbures

Pictogramme(s) de danger:







Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source

d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur Aucun(e)

les dangers:

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Pâte de montage alu produit:

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) Remplace: BDS001556_20140424

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512- 91-4	270- 990-9	25- 50	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
pentane	01-2119459286-30	109-66- 0	203- 692-4	10- 25	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H304,H336,H411	А
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	01-2119484651-34	-	(931- 254-9)	10- 25	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	Q
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	-	10- 25	-	-	В
aluminium en poudre (stabilisé)	01-2119529243-45	7429- 90-5	231- 072-3	1-5	Water-react. 2, Flam. Sol. 1	H261,H228	А
Hydrocarbons, C9, aromatiques	01-2119455851-35	-	(918- 668-5)	<1	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H226,H335,H336,H304,H411	Q
Hydrocarbons, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	01-2119463258-33	-	(919- 857-5)	0-1	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, STOT SE 3	H226,H304,H336	B,Q

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G: exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

K: la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup Contact avec les yeux :

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0 Pâte de montage alu produit:

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) Remplace: BDS001556 20140424

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les

poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de

tête et étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Irritant pour la peau Contact avec la peau :

Symptômes: rougeur, douleur.

Peut entraîner irritation. Contact avec les yeux :

Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition Assurer une ventilation adéquate Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Pâte de montage alu

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Remplace:

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) BDS001556_20140424

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant anti-grippage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
pentane	109-66-0	VME	1000 ppm



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31 Fiche de sécurité

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0 Nom du Pâte de montage alu produit:

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) Remplace: BDS001556_20140424

limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien				
pentane	109-66-0	VME	600 ppm	
		VLE	750 ppm	
aluminium en poudre (stabilisé)	7429-90-5	VME	2 mg/m3	
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)	
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)	
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse				
pentane	109-66-0	VME	600 ppm	
aluminium en poudre (stabilisé)	7429-90-5	VME	3 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	VME	50 ppm	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm	
limites d'exposition professionnelle nationales, France				
pentane	109-66-0	VME	3000 mg/m3	
aluminium en poudre (stabilisé)	7429-90-5	VME	5 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	VME	1000 mg/m3	
		VLE	1500 mg/m3	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3	
		VLE	1500 mg/m3	
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)	
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les Protection individuelle:

yeux lors de l'utilisation du produit

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie. Assurer une ventilation adéquate

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX) Protection respiratoire recommandée:

Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits la peau et les mains :

chimiques (norme EN 374).

Utilisez des gants réutilisables d?une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l?utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de

protection, il faut changer les gants en cours d'atilisation.

Gants recommandés:

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166. les yeux :

Contrôles d'exposition liés à la Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0 Pâte de montage alu produit:

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) Remplace: BDS001556_20140424

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.

couleur: Gris.

odeur: Odeur caractéristique.

: Ha Non applicable. Point/intervalle d'ébullition : Non connu. Point d'éclair : < 0 °C Vitesse d'évaporation : Non connu.

Limites d'explosion : limite

Non connu. supérieure : limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur :

Non connu. Densité relative : 0.731 g/cm3 (à 20°C). Hvdrosolubilité: Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité: > 200 °C Viscosité: Non connu.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques



Fiche de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.: BDS001556_2_20170629 (FR) **Remplace:** BDS001556_20140424

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation:
L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

Ingestion:
Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau:
Irritant pour la peau
Contact avec les yeux:
Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
pentane	109-66-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg
Hydrocarbons, C9, aromatiques	-	LD50 oral rat	3492 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 6.393 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3160 mg/kg
Hydrocarbons, C9-C11, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	LD50 oral rat	>5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	4951 mg/m3
		LD50 derm.rabit	>5000 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Pâte de montage alu

Date de création/révis

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.:

BDS001556_2_20170629 (FR)

Remplace : BDS001556_20140424

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	IC50 algues	55 mg/l
		LC50 poisson	> 1 mg/l
		EC50 daphnie	3.87 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles PRP (potentiel de réchauffement planétaire):

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé: La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Pâte de montage alu

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001556_2_20170629 (FR)

Remplace: BDS001556_20140424

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (naphta, pentane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:

ADR/RID - Code de classification:5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

Oui l'environnement:

IMDG - Polluant marine Polluant marin

IATA/ICAO - Dangereux pour

l'environnement:

Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D) IMDG - Ems: F-D, S-U IATA/ICAO - PAX: 203 IATA/ICAO - CAO 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Pâte de montage alu

Date de création/révision 29.06.17 Version : 2.0

Ref.Nr.:

BDS001556_2_20170629 (FR)

Remplace: BDS001556 20140424

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

-:-

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H228: Matière solide inflammable.

H261 : Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

REVISIONS DANS LE

CHAPITRE:

8.2. Contrôles de l'exposition

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition acronyms and synonyms:

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

